

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 5 décembre 2012

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 94

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 310'000.00 pour la révision du Plan général d'affectation ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 62'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (5 avis contraires et 12 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2012.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron